



## FAIRE DE L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT

### CONTEXTE :

Arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018

- ORIENTATION N° 7 : COORDINATION DES EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES POUR CONTRIBUER A LA STRUCTURATION DES PARCOURS DE SANTE DU PATIENT, NOTAMMENT A L'ECHELLE D'UN TERRITOIRE DE SANTE.
- ORIENTATION N° 8 : COORDINATION DES SOINS ENTRE MEDECIN TRAITANT ET MEDECIN CORRESPONDANT
- ORIENTATION N° 26 : JUSTE PRESCRIPTION DES MEDICAMENTS ET PREVENTION DE LA IATROGENIE MEDICAMENTEUSE
- ORIENTATION N° 31 : AMELIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS
- ORIENTATION N° 32 : EDUCATION POUR LA SANTE

### PREREQUIS :

- Aucun pré-requis nécessaire.

### PUBLIC CONCERNE :

Toute personne et/ou professionnel de santé souhaitant disposer d'une formation validante de 42 heures pour dispenser ou coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient.

### CONTENU :

- Une évaluation de l'acquisition des compétences sera réalisée à la fin de chaque journée. Elle sera sous la forme d'un travail rédactionnel à rendre par l'apprenant à la journée suivante ;
- Auto-bilan des compétences à acquérir pour mettre en œuvre l'éducation thérapeutique du patient ;
- Analyse, compréhension de la démarche enseignée ;
- Etude de la faisabilité de la mise en œuvre de la démarche enseignée ;
- Mise en œuvre de la démarche d'éducation thérapeutique ;
- Auto-évaluation de la démarche mise en œuvre ;
- La maladie chronique : vision patients, vision soignants ;
- La posture éducative : communication, écoute active, reformulation, empathie ;
- La mise en œuvre d'un diagnostic éducatif ou bilan éducatif partagé et synthèse : les grilles d'entretien, introduire la relation, établir la confiance ;
- La mise en œuvre d'un contrat éducatif : la validation des objectifs avec le patient ;
- L'exploration des outils pédagogiques, leur utilisation, leur création ;
- L'animation d'ateliers individuels et/ou collectifs ;
- L'évaluation et auto-évaluation : côté patient, côté éducateur : quand, comment ?
- Coordonner un programme d'ETP : rôles du coordonnateur.



---

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- acquérir des connaissances théoriques sur l'éducation thérapeutique.
- acquérir des compétences de savoir-être et de savoir-faire en éducation thérapeutique.
- maîtriser les étapes d'une démarche éducative.
- explorer la réalité vécue par une personne porteuse de maladie chronique et déduire les besoins éducatifs
- réaliser une démarche éducative à partir d'une situation réelle.
- évaluer le patient éduqué
- explorer les rôles d'un coordonnateur d'un programme d'éducation thérapeutique du patient
- s'auto-évaluer dans son métier de « soignant-éducateur ».

Le format et le contenu de cette formation sont conformes aux conditions spécifiées par le décret n°2013-449 du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient :

- compétences relationnelles et pédagogiques,
- compétences techniques,
- compétences organisationnelles.

#### Méthodes et modalités validées par la HAS

---

#### LES MOYENS ET LES ELEMENTS MIS EN ŒUVRE ATTESTANT DE LA RECHERCHE DE LA VALIDITE ET DE L'EFFICACITE DES PROGRAMMES :

- Nous avons élaboré ce programme en prenant modèle sur le programme de formation du CHU de Grenoble élaboré par leur UTEP
- Les programmes d'ETP
  - « Mieux vivre son asthme », Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/575/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3570/74
  - « Education thérapeutique au diabète pour patients hospitalisés » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/338/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3567/74
  - « ETP en rhumatologie aux HDL » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/576/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3569/74
  - « Education thérapeutique du patient diabétique en HAD » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/1471/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3571/74
  - « Education thérapeutique de l'enfant et de l'adolescent diabétiques et de ses parents » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/1043/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/3568/74
  - « Education thérapeutique des insuffisants coronariens : mieux vivre après un infarctus » Numéro de décision d'autorisation ARS 2011/PPS/ETP/5358/74, Numéro de décision de renouvellement 2015/PPS/ETP/4731/74
  - Les outils de formation : - DVD boîte à outils pour les formateurs en éducation du Patient ; INPES, - DVD « un accompagnement au diagnostic éducatif » juin 2011 ; Abbott, CHU Grenoble, AFLAR



---

VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuilles d'émargement  
Certificat de fin de formation

---

INTERVENANTS :

Rachel ETTWILLER (Praticien hospitalier) accompagnée de Noémie MOUGEL (Ergothérapeute) a suivi une formation pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient. Elles participent activement à des programmes d'ETP au sein des Hôpitaux du Léman, sont responsables de l'UTEP Thonon, participent aux décisions prises et au colloque des UTEP's de l'Arc Alpin, et se forment à l'ETP au cours de congrès régionaux et nationaux.

---

MODALITES D'ACCES :

Durée : 6 journées de 7 heures  
Horaires : 8h30 – 16h30 (1H de pause déjeuner)  
Lieu : Hôpitaux Du Léman ou dans un établissement du Groupement Hospitalier du Territoire  
Effectif : 10 à 15 personnes  
Dates : voir planning des sessions

Délai d'accès : inscription possible jusqu'à 3 semaines avant le début de la formation sous réserve de place disponible

Accessibilité :

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrions ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation ou vous orienter si besoin vers les structures spécialisées.

**A l'inscription : fournir le numéro ADELI ou RPPS, et le nom de de jeune fille.**

---

TARIFS POUR LES STAGIAIRES EXTERIEURS AUX HDL :

900 € par personne pour 6 jours (soit 150€ par personne et par jour)